

M. Lalonde: . . . pour tenter d'appuyer son point de vue. En ce qui concerne le projet de la baie James, qui est de compétence provinciale, le député devrait savoir que le gouvernement du Québec a bel et bien effectué des études portant sur les répercussions écologiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne ce projet en particulier, je suis étonné d'entendre le député nous accuser d'une part d'ignorer le fait que, selon l'Office national de l'énergie, il n'a pas été tenu dûment compte de l'environnement et d'autre part de ne pas tenir compte du point de vue clairement exprimé et repris il y a à peine une semaine par le gouvernement d'une des provinces de l'Atlantique, en l'occurrence celui du Nouveau-Brunswick, savoir que nous devons examiner de près toutes les solutions possibles.

● (1125)

Je suis étonné que le député se serve d'arguments de cette nature au sujet d'une question aussi importante que celle-ci. Nous avons toujours préconisé la mise en place du pipe-line et nous continuerons d'y accorder la priorité, mais nous ne pouvons nous permettre de fouler aux pieds les préoccupations des gouvernements provinciaux et de faire fi des questions fondamentales intéressant le milieu. Je pense que c'est là une sage décision.

Des voix: Bravo!

LA DATE À LAQUELLE DU GAZ NATUREL PARVIENDRA AUX
MARITIMES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'est adroitement arrangé pour ne pas prendre les décisions qui s'imposaient et pour ne pas respecter les promesses qui ont été faites.

Le ministre aurait déclaré croire que les Maritimes auront du gaz en abondance en 1982-1983, mais il a aussi affirmé ne pas s'attendre à ce que le gazoduc soit rendu à Québec avant 1985. Le ministre peut-il nous expliquer cette apparente inconséquence? Comment en effet prévoit-il approvisionner les Maritimes en gaz en 1982-1983 si le gazoduc n'est pas à Québec avant 1985?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, ce serait difficile en effet si je l'avais bien dit, mais je ne sais pas où le député a obtenu ce renseignement. J'étais à la Chambre hier soir et, à moins qu'on m'ait mal cité, j'ai au contraire affirmé que le gazoduc serait à Québec en 1981.

J'ai dit que la construction de ce gazoduc aiderait à la construction éventuelle du gazoduc des Maritimes et que j'espérais que, d'ici là, nous en apprendrions davantage sur les problèmes environnementaux et sur la réserve de gaz naturel de l'île de Sable. L'Office de l'énergie devrait alors être en mesure de faire des recommandations au cabinet en toute connaissance de cause, y compris des aspects environnementaux.

Questions orales

Aussi, le fait que le gazoduc fût construit jusqu'à Québec permettrait d'entreprendre tôt la construction de ce tronçon. Je ne crois pas avoir jamais parlé de 1985 comme date limite de la construction du gazoduc de Québec. Ceux qui le prétendent se trompent certainement.

M. Corbett: Dois-je comprendre alors que le ministre s'en tient à la déclaration qu'il a faite, soit que du gaz parviendrait à la région des Maritimes en 1982-1983 par ce qui serait, naturellement, le prolongement du gazoduc qui, en 1981, comme le ministre vient de le déclarer, serait construit jusqu'à Québec?

Je voudrais cependant que le ministre le confirme, et au cas où le ministre ne serait pas au courant des engagements qui avaient été pris par le gouvernement dont il fait partie, par son chef et apparemment par tous les autres membres du caucus libéral au cours de la campagne électorale, j'ai ici une copie de l'annonce qui a paru dans le *Chronicle Herald* de Halifax.

On s'était alors engagé non seulement à prolonger le gazoduc jusqu'aux Maritimes, mais à le rendre réversible. Je demande au ministre de réitérer cet engagement et d'assurer à la région de l'Atlantique qu'il veillera bien à ce que le gazoduc soit réversible, afin que le Canada de l'Atlantique ait la possibilité de devenir exportateur d'énergie s'il a la bonne fortune de pouvoir le faire.

M. Lalonde: Le député essaie encore une fois de déformer la réponse que je lui ai donnée il y a une minute. Il veut me faire dire qu'il y aura un gazoduc réversible en 1982-1983, que l'on découvre du gaz ou non à l'île de Sable. Si les résultats de l'exploration sont négatifs et qu'il n'y ait pas de réserves exploitables, il ne soutiendrait sûrement pas que nous devrions construire ce pipe-line réversible pour 1982-1983.

Nous devons peut-être construire un gazoduc capable de devenir réversible ou aviser aux moyens de le rendre réversible un jour, mais ce n'est pas du tout la même chose que de construire un gazoduc réversible. En fait, ce que nous avons déclaré au cours de la campagne électorale dans le discours de Halifax où je citais le premier ministre, c'est que nous entamerions des négociations pour préparer immédiatement la construction.

● (1130)

Nous avons en effet entamé ces négociations aussitôt que nous avons pris le pouvoir. Nous avons le rapport de l'Office national de l'énergie. Nous devons nous assurer que le compte sera à nouveau tenu de tous les facteurs et que la totalité des avantages du projet ira aux travailleurs et à la population des provinces de l'Atlantique. Voilà notre objectif, c'est une priorité et nous allons continuer à y travailler.

M. Andre: Avec qui négociez-vous?

M. Lalonde: Je tiens à assurer au député que nous n'abandonnerons pas. Cependant, je crois qu'il serait inconsideré de ma part de lui donner une date précise avant d'avoir pris connaissance de tous les rapports et de connaître les soumissions des sociétés concernées.